

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 mai 2024

RELATIVE À LA RÉFORME DE L'AUDIOVISUEL PUBLIC ET À LA SOUVERAINETÉ
AUDIOVISUELLE - (N° 1350)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC243

présenté par
Mme Mette et M. Esquenet-Goxes

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 3, supprimer les mots :

« , France Médias Monde ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objet de retirer la société France Médias Monde du périmètre de la holding France Médias.

La scène internationale est marquée par des tensions géopolitiques de plus en plus fortes et une véritable guerre de l'information. Dans ce contexte d'attaques contre la France, France Médias Monde est en première ligne et doit se concentrer sur sa mission spécifique qui vise à porter les valeurs démocratiques et républicaines partout dans le monde. Pour cela, France Médias Monde est d'ailleurs en plein déploiement de nouveaux projets en Afrique, dans le monde arabe et en Europe centrale et orientale.

Dans ce cadre, le caractère spécifique et plurilingue de l'audiovisuel extérieur et de ses missions doit conduire, notamment dans le contexte actuel, à exclure France Médias Monde du périmètre de la réforme.